

Note d'informations radon

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore, incolore et insipide, ce qui le rend impossible à détecter sans un outillage approprié. Selon l'OMS, le radon est à lui seul responsable de 42 % de l'exposition humaine à la radioactivité naturelle. Le radon est reconnu comme cancérigène chez l'humain. Le risque pour la santé provient de l'inhalation de ce gaz et de ses descendants qui se déposent dans les poumons et émettent des particules alpha. Etant donné la grande quantité d'énergie libérée lors de l'émission de particules alpha, le tissu pulmonaire peut être lésé et, à long terme, un cancer peut s'y développer.

Le risque de développer un cancer augmente proportionnellement avec la durée d'exposition et la concentration en radon. Les fumeurs sont particulièrement sensibles lorsqu'ils sont exposés au radon car les effets nocifs du radon et du tabac se combinent.

Le radon provient de la désintégration de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Cet élément est présent en quantités variables selon les caractéristiques géologiques du sous-sol. Les roches schisteuses et granitiques en contiennent particulièrement. Etant un gaz, le radon est capable de passer à travers les pores et les fissures des roches. Il se diffuse ensuite dans l'air où il est dilué par les courants aériens. Il peut également pénétrer à l'intérieur des bâtiments dans lesquels il s'accumule et peut atteindre des concentrations très élevées. La concentration en radon peut varier fortement d'une région à l'autre et même d'un bâtiment à l'autre.

En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol (présence de schiste), le sud du pays est plus touché par le radon que le nord.

Dans la Province du Brabant wallon, suite aux mesures réalisées lors des campagnes de détection précédentes, certaines communes ont été identifiées comme à risque de présence du radon. Les communes de Court-Saint-Etienne, Genappe, Mont-Saint-Guibert et Villers-la-Ville sont classées au niveau 2 (plus de 5% des logements mesurés ont une concentration supérieure au niveau de référence de 300Bq/m³). Les communes de Rebecq, Tubize, Nivelles, Waterloo, Lasne, La Hulpe, Rixensart, Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Beauvechain, Jodoigne, Perwez et Orp-Jauche sont classées au niveau 1 (1 à 5% des mesures sont supérieures à 300Bq/m³).

De plus, des études récentes démontrent que le risque de cancer pulmonaire augmente déjà à partir d'une exposition chronique à une concentration en radon de 100 Bq/m³, un niveau que l'on est susceptible de rencontrer sur l'ensemble du territoire belge.

Action radon 2021

Peu de ménages connaissent le taux de radon dans leur logement. C'est pourquoi l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), en collaboration avec les provinces wallonnes et les régions bruxelloise et flamande, organise chaque année une campagne d'information et de sensibilisation appelée « Action Radon ».

Un simple test suffit ! Utiliser un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon. Ce détecteur doit être placé dans une pièce du rez-de-chaussée. La mesure s'effectue pendant trois mois, au terme desquels le détecteur doit être renvoyé pour analyse au service qui vous l'a livré.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, les citoyens peuvent commander un détecteur de radon via le site web www.actionradon.be pour un coût de 15€ (comprenant l'analyse et l'aide éventuelle à la remédiation).

Lorsque la concentration en radon est trop élevée, les partenaires de la campagne accompagnent le propriétaire dans un processus de remédiation. En fonction du type de construction et du taux mesuré, les actions de remédiation à envisager vont de l'obturation des voies de passage du radon à l'amélioration de la ventilation, jusqu'à l'aspiration de l'air dans le sol sous la dalle.

En parallèle, les partenaires de la campagne proposent au public toute une série de services liés au radon comme des aides directes par téléphone, des brochures, etc.

En Brabant wallon, le S.A.M.I. (Service d'Analyses des Milieux Intérieurs) se déplace au domicile des personnes lorsque la concentration en radon est supérieure à 600Bq/m³ afin de réaliser de nouvelles mesures et de conseiller au mieux les occupants dans leurs travaux pour diminuer la concentration en radon.

Réflexe numéro 1 : aérer/ventiler

Une bonne qualité de l'air intérieur du bâtiment est primordiale pour la santé de ses occupants. Le manque de ventilation, particulièrement pendant la période froide de l'année, contribue à augmenter significativement la concentration en radon. La méthode la plus simple et souvent la plus efficace pour s'en préserver consiste donc à ventiler et aérer le bâtiment.

Pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations, l'étanchéité à l'air entre la dalle du bâtiment et le sol est de la plus haute importance pour éviter l'exposition au radon. La problématique du radon peut être également préoccupante dans les maisons dites « passives » ou « basse énergie », où l'étanchéité à l'air est maximisée, lorsque la ventilation du bâtiment et le renouvellement de l'air ne sont pas suffisants.